



Guide d'enseignement

Gynécologie

Divers procédés pour détruire les condylomes ou les lésions précancéreuses

Définition :

Petites verrues que l'on retrouve sur les parties génitales et qui peuvent être associées au cancer du col de l'utérus. Cette infection est causée par un virus.



Procédés :

Podofilm – podophylline :

Liquide brunâtre servant à brûler les verrues externes.

- Provoque une légère douleur lorsqu'on applique le liquide sur les lésions.
- On recommande de laver la région 4 à 6 heures après le traitement.

Acide trichloracétique :

Liquide incolore servant à brûler les verrues externes et internes.

- Provoque des douleurs lorsqu'on applique le liquide. Ces douleurs disparaissent dans les 5 minutes qui suivent.
- On recommande de prendre des bains de siège ou de placer un sachet de thé (humecté d'eau) sur les lésions brûlées.

Cryothérapie :

Appareil dans lequel circule un gaz (dioxyde de carbone) qui refroidit une tige d'argent à -60°C . On détruit les condylomes ou les lésions précancéreuses par le froid.

- Provoque une douleur menstruelle lors du traitement qui dure de 1 à 2 minutes.
- On recommande d'apporter une serviette sanitaire car, immédiatement après le traitement, il y a des pertes vaginales claires comme de l'eau. Par la suite, ces pertes deviennent jaunâtres et diminuent progressivement. La durée varie de 10 à 15 jours.
- On demande de ne pas utiliser de tampons et de n'avoir aucune relation sexuelle pendant 2 semaines.

Laser :

Appareil projetant un rayon lumineux dont l'énergie sert à détruire les condylomes et/ou les lésions précancéreuses.

- Occasionnellement, une anesthésie locale sera utilisée (selon la localisation et l'importance de la lésion).
- S'il y a douleur, elle sera minime lors du traitement.
- Durant le traitement, vous devez porter des lunettes de protection.
- La durée du traitement est de 2 à 3 minutes.

Pour les traitements à la région vulvaire :

- Les régions traitées sont douloureuses de 5 à 15 jours.
- Léger écoulement jaunâtre au niveau des plaies.
- On recommande de prendre des bains de siège ou de placer un sachet de thé (humecté d'eau) sur les plaies.
- On demande de séparer les petites lèvres avec vos doigts deux fois par jour, pour empêcher celles-ci de s'accoler.

Pour les traitements au col de l'utérus :

- Les régions traitées sont non douloureuses.
- On recommande d'apporter une serviette sanitaire, car immédiatement après le traitement, il y aura des pertes vaginales (sanguinolentes qui peuvent être aussi abondantes que des menstruations). La durée varie de 10 à 15 jours.
- On demande de ne pas utiliser de tampons et de n'avoir aucune relation sexuelle pendant 2 à 3 semaines.

L'anse diathermique :

Appareil munie d'un fil métallique dans lequel circule un courant électrique qui incise la lésion à détruire au niveau du col de l'utérus.

- On applique une plaque isolante sur votre cuisse comme tout traitement à l'électricité.
- Le médecin fait une anesthésie locale.
- On recommande d'apporter une serviette sanitaire car, après le traitement, il y a des pertes vaginales séro-sanguinolentes (liquide clair légèrement rosé) qui peuvent être aussi abondantes qu'une menstruation.
- On demande de ne pas utiliser de tampons et de n'avoir aucune relation sexuelle pendant 2 à 3 semaines.
- Éviter toutes activités demandant un effort physique (ski, danse aérobic, tennis, etc.) pour une durée de 3 semaines.
- Si saignements importants (1 serviette au 10 minutes), présentez-vous de jour à l'Hôpital du Saint-Sacrement, du lundi au vendredi. Pour le soir, la nuit et la fin de semaine, présentez-vous au CHUL.

Très important

Dans le choix de tous ces procédés pour détruire les condylomes et/ou les lésions précancéreuses, votre médecin vous recommandera le traitement qui convient à votre situation, en tenant compte de la localisation des condylomes, de leur nombre et de leur évolution.

Après le traitement :

- Même si les condylomes sont disparus, la présence du virus demeure dans l'organisme. Il est donc important de bien respecter les visites de contrôle que le médecin vous demandera.
- Vous êtes responsable de votre santé.

Notes personnelles :

Ce guide émet des recommandations conformes aux informations scientifiques disponibles au moment de sa parution, soit le 17 décembre 2010. Toutefois, ces recommandations n'ont aucunement pour effet de remplacer le jugement d'un clinicien. Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec votre professionnel de la santé. Si d'une façon ou d'une autre vous faisiez une mauvaise utilisation de l'information contenue dans ce document, le CHU de Québec ne pourra être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit à cet égard.



Droits d'auteur

Aucune reproduction complète ou partielle de ce document n'est permise sans l'autorisation écrite du CHU de Québec-Université Laval et autre(s) au besoin. © CHU de Québec ou autre(s) au besoin, 2010. Toutefois, vous pouvez l'imprimer et l'utiliser pour un usage professionnel.

DSI/HEJ/2010-12-17/lt